



Problème de refus de préavis

Par **Ack**, le **12/06/2012** à **11:16**

Bonjour,

J'ai un problème avec mon agence immobilière qui menace de refuser mon préavis si je n'assure pas les visites de mon appartement pendant les 3 mois de délai de fin de bail. Or je ne peux pas assurer ces visites car je suis à l'étranger pendant 2 mois, et l'agence refuse de faire visiter elle-même mon appartement sous prétexte qu'il est encore meublé. Ont-ils le droit de refuser mon préavis sous ce prétexte alors que je les autorise à faire des visites en mon absence?

Merci d'avance

Par **janus2fr**, le **12/06/2012** à **12:02**

Bonjour,

L'agence n'a pas à accepter ou refuser votre congé (pas préavis).

Vous avez l'AR par l'agence signé de votre lettre recommandé de congé, c'est tout ce qui compte.

Ensuite, si l'agence vous reproche quelque chose au sujet des visites, elle peut saisir le juge en vu d'être dédommagée financièrement si elle veut, mais en aucun cas cela ne mettrait en question votre date de fin de bail.

Par **Ack**, le **13/06/2012** à **10:16**

merci beaucoup